

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°D/98/.....²²⁹...../PRG/SGG
Portant Adoption de la Politique Nationale
de lutte contre le SIDA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi Fondamentale ;

Vu le Décret N°96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par les décrets N°97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ; N°D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ; N°D/97/267/PRG/SGG du 8 Novembre 1997.

Vu le Décret N°96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N°D/97/068/PRG/SGG du 5 Mai 1997 portant organisation du Ministère de la Santé.

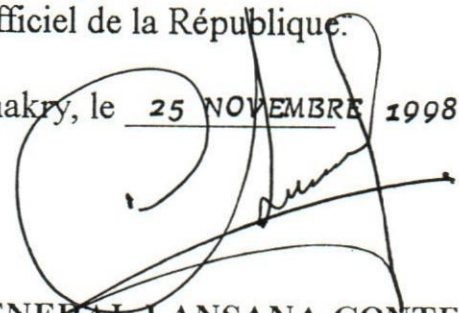
Le Conseil des Ministres entendu en sa session du 13 Octobre 1998.

DECRETE :

Article 1er : Est adoptée la Politique Nationale de lutte contre le SIDA en République de Guinée.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 NOVEMBRE 1998



GENERAL LANSANA CONTE